

Ils avaient menacé une directrice d'école

Justice

Les deux frères, âgés de 32 et 35 ans, n'ont pas le profil de délinquants comme l'a noté le procureur, mardi au tribunal judiciaire de Caen, et d'ailleurs leur casier judiciaire est vierge mais, ce 28 mai 2024, ils ont dérapé.

« Ça faisait des mois que l'école nous mettait la pression pour faire un dossier à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) pour notre fille de 3 ans au motif qu'elle avait un retard de langage. On n'a jamais été contre un accompagnement. D'ailleurs, aujourd'hui, on a mis en place des séances d'orthophonie, de psychomotricité et elle a une AVS (Auxiliaire de vie scolaire). Mais, en début d'année, ce n'était pas justifié, c'était juste pour arranger la maîtresse parce qu'elle n'y arrivait pas », a expliqué le père de la petite fille dont les deux autres enfants étaient également scolarisés dans l'école d'une commune proche de Falaise.

« On ne peut pas tout se permettre »

Lorsqu'il reçoit un nouveau mail de la directrice ce jour-là, il est avec son frère et décide de se rendre immédiatement à l'école pour discuter avec elle. Il est aux alentours de 18 h 45 et l'équipe enseignante est en réunion. Il indique à la directrice qu'il voudrait lui parler. Elle lui répond : **« À quel sujet ? »** Et c'est la goutte d'eau qui fait déborder son énervement. Il lui lance alors **« qu'il va lui mettre un procès, lui taper sur la gueule »** et autres grossièretés.

« On a le droit d'être en désaccord mais on ne peut pas tout se permettre notamment d'entrer dans une école à cette heure-ci avec ce comportement agressif », reprend le procureur.

« Ma cliente a eu peur. Les enfants sont toujours dans la même école. Depuis la procédure, il ne s'est rien passé, mais on ne sait jamais. Elle souhaite une peine pédagogique et, sur le plan civil, une indemnisation de 500 € pour son préjudice moral », indique M^e Lescaillez, avocat de la partie civile.

Le parquet a requis une amende de 2 000 € avec sursis pour l'oncle de l'enfant qui a accompagné son frère et, à l'encontre de ce dernier, 3 mois d'emprisonnement avec sursis. Le premier a écopé d'une amende de 1 500 € avec sursis et le second de la peine de prison requise.